

GRILLE TARIFAIRE SAISON 2025/26

	Tarif annuel Sausheim	Tarif annuel Externes
Cotisation annuelle	20,00	20,00
Participation annuelle à l'accord des pianos (uniquement élèves pianistes)	30,00	40,00
Eveil musical (à partir de la MS de Maternelle) ou formation musicale seule	270,00	315,00
Ateliers ou ensembles de pratique collective seuls	193,00	257,00
Formation musicale et instrumentale ou vocale en cursus complet* (élèves – 21 ans) 30mn cours individuels jusqu'en fin 1 ^{er} cycle puis 45 mn cours individuel à partir du 2 ^{ème} cycle (si pratique collective)	530,00	615,00
Formation musicale et instrumentale ou vocale en cursus complet (élèves + 21 ans)* 30mn cours individuel	595,00	660,00
Formation musicale et instrumentale ou vocale en cursus complet (élèves + 21 ans)* 45mn cours individuel	820,00	900,00

* Toutes les informations concernant le cursus complet et les critères concernant la pratique collective obligatoire figurent à l'article 6.3 et 6.4 du règlement intérieur qui est consultable sur notre site internet.

La pratique collective est obligatoire dès l'entrée en cursus complet :

Atelier vocal, atelier rythmique, classe d'orchestre pluridisciplinaire, ensemble de violoncelles et orchestre d'harmonie accueillent les élèves selon divers critères *

Majoration pour non-participation à la pratique collective : 240 €

Acompte à verser à l'inscription : 60 € (ce montant sera déduit du dernier prélèvement)

Les inscriptions des résidents sausheimois ainsi que les inscriptions en cursus complet seront prioritaires.

Mise à disposition gratuite des instruments de musique : voir détails articles 6.6 et 6.7 du règlement intérieur

L'INSCRIPTION DANS NOTRE ECOLE DE MUSIQUE IMPLIQUE UN ENGAGEMENT ANNUEL

La facture annuelle remise fin septembre est réglable comme suit :

- Eveil, FM seule et ateliers seuls : règlement à réception de facture
- Cursus complet : Prélèvement bancaire trimestriel le 05/10, 05/01 et 05/04 pour un élève scolarisé et mensuel d'octobre à juin si 2 élèves et plus scolarisés
- Chèques vacances ANCV à réception de facture ou chèque bancaire à réception de facture pour les familles ne souhaitant pas souscrire au prélèvement

Réductions familles (hors classes d'éveil) **applicables uniquement aux résidents sausheimois** : 10% pour le deuxième élève d'une même famille, 20% pour le troisième et suivants.